



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est donné par la soussignée, Daniel Leduc, directeur général de la Municipalité d'Ormstown, à l'effet que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le 3 mars 2025, laquelle se tiendra à l'Hôtel de Ville situé au 5 rue Gale, à Ormstown, à compter de **18h30**, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure ci-dessous :

Adresse : Rue Roy,

Lot : 6 442 095, du cadastre du Québec.

Objet: Recevoir l'approbation afin d'accepter une subdivision du lot 6 442 095 pour but de créer un lot ayant un frontage de 7.50m au lieu de 15 mètres, soit une dérogation de 7.50m mètres tel que stipulé à la grille des usages et normes du règlement de zonage numéro 148-2023.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure doit se présenter à la séance ordinaire du Conseil du 3 mars 2025.

DONNÉ À ORMSTOWN, ce 13e jour du mois de février 2025.

Daniel Leduc
Directeur général